

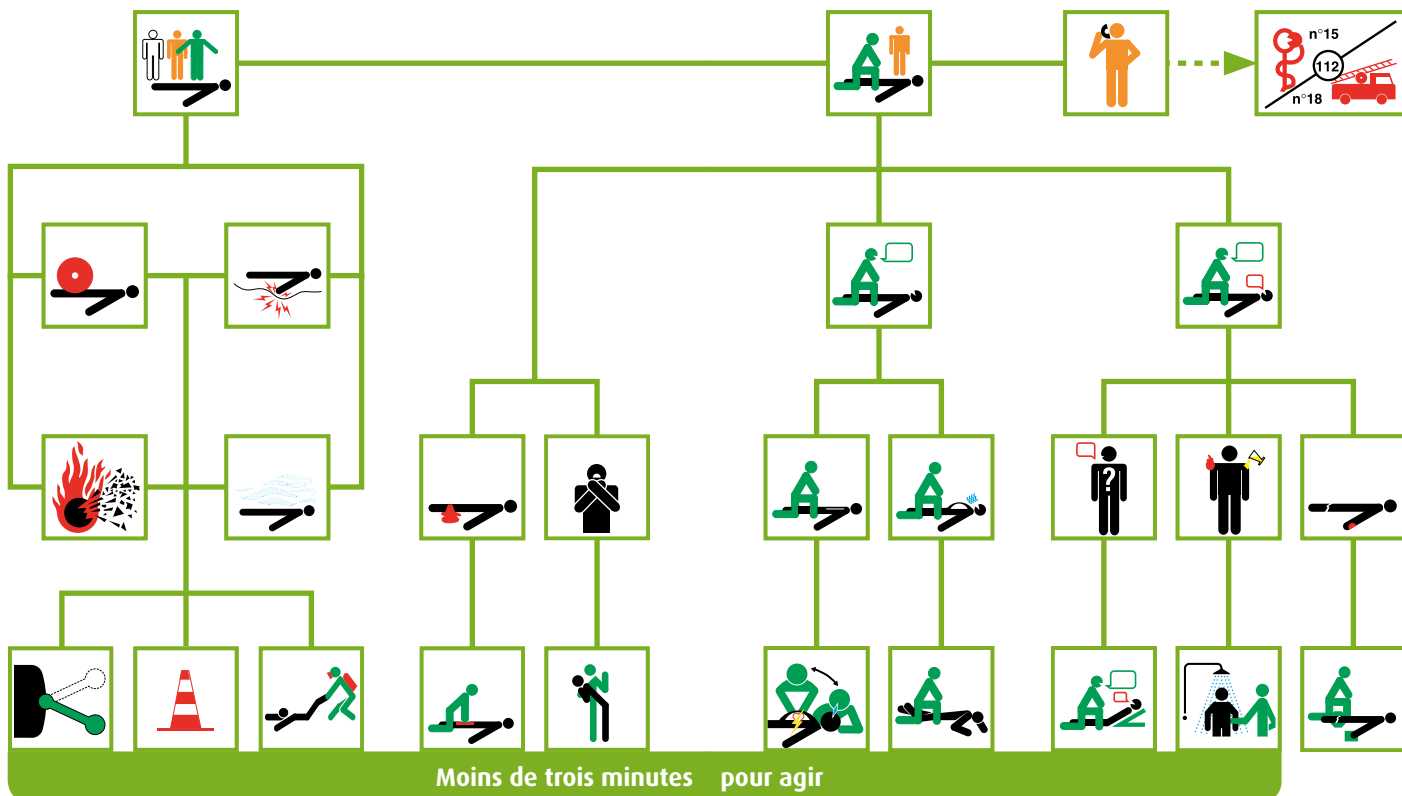
Formation des sauveteurs secouristes du travail



Aide-mémoire

**Sauvetage secourisme
du travail**

Protéger > Examiner > Faire alerter > Secourir



Dans son entreprise, le sauveteur secouriste du travail intervient dans un cadre juridique fixé par le Code du travail et le Code pénal.

Lors d'un accident, l'action du SST s'articule avec celles menées par les autres acteurs du secours.

Sa connaissance du mécanisme d'apparition de l'accident et son aptitude à repérer les situations dangereuses et à les signaler lui permettent de se positionner en tant qu'acteur de prévention dans son entreprise.

Protéger



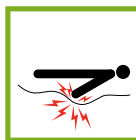
Protéger

C'est reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime de l'accident et les autres personnes exposées.

Identifier le(s) danger(s) persistant(s)



mécanique



électrique

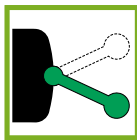


thermique
ou pouvant
provoquer un
incendie ou
une explosion



atmosphère
toxique ou
irrespirable

Peut-on les supprimer de façon permanente et sans risque ?



Si oui, le faire ou le faire faire.

Si non, peut-on isoler la zone dangereuse de façon permanente et sans risque ?



Si oui, le faire ou le faire faire.

Si non, peut-on soustraire la victime de la zone dangereuse sans risque ?



Si oui, le faire ou le faire faire.

Le dégagement d'urgence est une manœuvre exceptionnelle qui ne doit être utilisée que pour soustraire une victime à un danger réel, immédiat et non contrôlable menaçant sa vie.

Si non, interdire l'accès à la zone dangereuse et faire alerter les secours spécialisés

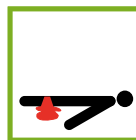
Examiner



Examiner

C'est rechercher les signes qui indiquent que la vie de la victime est menacée.

La victime saigne-t-elle abondamment ?



La victime s'étouffe-t-elle ?



La victime répond-elle aux questions, se plaint-elle ?



La victime, si elle ne répond pas, respire-t-elle ?



Dans le cas où la victime est sur le ventre, la mettre sur le dos.

Faire alerter

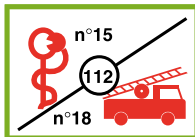


Faire alerter

C'est transmettre aux moyens et aux personnes prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise, les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

L'alerte doit être la plus précoce possible.

Qui ?



Les moyens de secours et les personnes prévus dans l'organisation des secours de l'entreprise.

Comment ?

Choisir, si possible, la personne la plus apte pour faire alerter les secours.

Préciser dans le message d'alerte

- > Le lieu de l'accident (adresse, atelier, étage...).
- > La nature de l'accident (chute de hauteur, chariot renversé...).
- > Le nombre de victimes.
- > L'état de la (des) victime(s).

Consignes pour la transmission du message

- > Ne pas raccrocher le premier.
- > S'assurer que l'alerte a bien été donnée.
- > Envoyer une personne au-devant des secours.

Dans tous les cas, organiser l'accès des secours sur le lieu de l'accident, le plus près possible de la victime.

Secourir



La victime saigne abondamment

Résultat à atteindre

Arrêter le saignement

Action principale



Comprimer l'origine du saignement

- > Avec la paume de la main (protégée si possible).
Ou
- > Avec un pansement compressif.

Si inefficace ou insuffisant, appuyer avec la paume de la main sur le pansement compressif.

Cas particuliers

- > Saignement de nez : demander à la victime de s'asseoir, tête penchée en avant ; la faire moucher, puis lui demander de se comprimer les narines pendant 10 minutes.
- > Vomissements ou crachats sanglants : mettre la victime dans la position où elle se sent le mieux ; mettre au repos.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Faire allonger.
- > Surveiller l'efficacité de la technique utilisée.
- > Couvrir la victime sauf la plaie.
- > Réconforter.

Secourir



La victime s'étouffe

Résultat à atteindre

Désobstruer les voies aériennes

Action principale



Obstruction totale

- > Donner des tapes dans le dos d'un adulte ou d'un enfant.
Si inefficace, compresser l'abdomen (méthode de Heimlich).
- > Donner des tapes dans le dos d'une femme enceinte ou d'une personne obèse.
Si inefficace, compresser le thorax.
- > Donner des tapes dans le dos d'un nourrisson (moins d'un an).
Si inefficace, compresser le thorax.

Obstruction partielle

- > Mettre au repos.
- > L'encourager à tousser.
- > Suivre les conseils donnés par les secours médicalisés.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Mettre la victime dans la position dans laquelle elle se sent le mieux.
- > Couvrir et surveiller son état.
- > Réconforter.
- > Suivre les conseils donnés par les secours médicalisés.

Secourir



La victime ne répond pas, elle ne respire pas

Résultat à atteindre

Rétablir artificiellement une respiration et une circulation sanguine efficaces

Action principale



- > Compresser le thorax (massage cardiaque) en respectant les cycles et les rythmes préconisés.
Et
 - > Souffler de l'air dans les poumons (bouche-à-bouche, bouche-à-nez, bouche-à-bouche et nez).
- Dans le cas où la victime est âgée de moins de 8 ans, débiter la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) en commençant par 5 insufflations.
- > Mettre en œuvre le plus tôt possible le défibrillateur.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Surveiller l'efficacité de(s) la technique(s) utilisée(s).
- > Couvrir la victime sauf le thorax.

Secourir



La victime ne répond pas, elle respire

Résultat à atteindre

Lui permettre de continuer à respirer

Action principale



- > Libérer les voies respiratoires.
- > Mettre la victime sur le côté (position latérale de sécurité – PLS).

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Couvrir.
- > Surveiller sa respiration.

Secourir



La victime se plaint de malaise

Résultat à atteindre

Mettre au repos, écouter, questionner, apprécier l'état de la victime en vue de prendre un avis médical

Action principale



- > Observer les signes du malaise.
- > Mettre la victime au repos.
- > Écouter, questionner la victime et/ou son entourage.
- > Suivre les conseils donnés par les secours médicalisés.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime, suivant le cas

- > Aider, à sa demande, la victime :
 - à prendre un médicament,
 - à prendre un sucre.
- > Réconforter.

Secourir



La victime se plaint de brûlures

Résultat à atteindre

Éviter une aggravation de la brûlure

Action principale



Si la brûlure est d'origine thermique ou électrique

> Arroser pendant la durée préconisée pour éteindre si nécessaire et refroidir.

Si la brûlure est d'origine chimique

- > Arroser pendant la durée préconisée pour éliminer le produit.
- > En même temps, déshabiller les parties imprégnées ou mouillées si nécessaire.

Cas particuliers : en cas d'ingestion ou d'inhalation de produits caustiques ou corrosifs

> Suivre les conseils des secours médicalisés.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Faire allonger.
- > Couvrir.
- > Réconforter.
- > Surveiller.

Secourir



La victime se plaint d'une douleur empêchant d'effectuer certains mouvements

Résultat à atteindre

Éviter toute aggravation de la fracture supposée

Action principale



- > Éviter toute manipulation intempestive.
- > Respecter la position prise par la victime.
- > Si nécessaire, caler le membre blessé.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

- > Couvrir la victime sauf la zone douloureuse.
- > Réconforter.
- > Surveiller.

Secourir



La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Résultat à atteindre

Éviter toute aggravation de la plaie

Action principale



Pour une plaie grave

> Mettre la victime dans la position préconisée.

Ou

> Conditionner le segment sectionné.

Pour une plaie simple

> Nettoyer et protéger la plaie.

Vérifier, par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés.

Action complémentaire

Pour éviter une aggravation de l'état de la victime

> S'assurer que la victime est à jour de sa vaccination antitétanique.

Prévention

De « protéger » à « prévenir »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part du sauveteur secouriste du travail, entre la « protection » (intervention sur situation d'accident du travail) et la « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail).

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « **protéger** » vers l'action « **prévenir** ».

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de

- > Repérer les dangers dans une situation de travail.
- > Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

De « faire alerter » à « informer »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise.

L'information concerne les observations que le SST peut faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions à mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « **faire alerter** » vers l'action « **informer** ».

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de

- > Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

La mise en application de ces 2 séquences peut être continue tout au long de la formation.



L'aide-mémoire que vous avez en votre possession est un document qui ne saurait en aucun cas vous dispenser de suivre les sessions de maintien et d'actualisation de vos compétences prévues tous les 24 mois.